

Casablanca, le 30/05/2019

NOTE D'INFORMATION

Réf. : 002/MUP/19

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Nous portons à votre connaissance que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 Avril 2019, a décidé à l'unanimité de geler l'augmentation du taux de cotisation des adhérents pensionnés (retraités, veuves et assimilés) à la hauteur du taux appliqué avant le **01/03/2019 à savoir 4.2 %**.

Cette décision prend effet à compter du **début mai 2019**.

MUPRAS